
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le lundi 5 octobre 2015, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

Sont absents :

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général et greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du directeur général et greffier à savoir que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



RVSAD-2015-8752

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 octobre 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 23 SEPTEMBRE 2015 – RAPPORT DU MAIRE



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 OCTOBRE 2015 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR



RVSAD-2015-8753

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU
7 OCTOBRE 2015 – ORIENTATION DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q. c. E-20.001);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 7 octobre 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- RH2015-572 Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et M. Richard Côté, à titre de directeur du Service de l'évaluation
- RH2015-737 Modification de la nomenclature des emplois cadres
- DE2015-092 Entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Unité mixte de recherche en sciences urbaines*, dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- TP2015-015 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, relativement à la réception et à l'assainissement de boues et fosses septiques
- TP2015-016 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Rivière-Ouelle, relativement à la réception et à l'assainissement de boues et fosses septiques
- AP2015-620 Adjudication d'un contrat pour le service de réparation de camions lourds de concessionnaires (VQ-47901)
- AP2015-628 Avis de modification numéro 1 relatif au renouvellement des contrats de soutien du logiciel *Business Objects* (dossier 42209)
- AP2015-634 Convention des services professionnels et techniques relative à l'adjudication d'un contrat pour le traitement des sols contaminés et de mâchefers à l'aide de la technologie *Métox* (dossier 47960)
- DE2015-093 Entente entre la Ville de Québec et *Pyrovac inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Pyrolyse de rebus de plastique à la Ville de Québec*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- FN2015-034 Prise d'acte du rapport de la trésorière déterminant les conclusions d'un emprunt, par obligations, de 70 000 000 \$ daté du 6 octobre 2015, dont l'adjudication a été effectuée le 21 septembre 2015
- PC2015-060 Approbation du Règlement no REGVSAD-2015-450 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 (Plan directeur d'aménagement et de développement) relativement à certains principes de développement dans le secteur des Campus intercommunautaires de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- PC2015-064 Prise d'acte du projet de *Vision stratégique d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* par la *Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec – 2040*
- EN2015-030 *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de modernisation des écocentres et autres sites municipaux de même nature et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 991

- TI2015-066 *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 996*
- TI2015-065 *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'installation du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 997*

QUE le conseil donne au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments ou informations surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT (15 MINUTES)



DIVERS



RVSAD-2015-8754

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 5^e jour du mois d'octobre 2015 à 19 h 38 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité

Sylvain Juneau, maire

Robert Doré, directeur général et greffier